



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

DELIBERATION N°80/2025

Aménagement urbain - Lotissement de la Chaussairie - Signature du Procès-Verbal de Remise D'Ouvrages Générale (PVROG) et de l'acte authentique de transfert de propriété

L'an deux Mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 16

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s ou excusé(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h49), M. LE BORGNE David (arrivé 18h50), Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme KOUBA Maryline (arrivée 18h39), Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine (arrivée 18h39), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, M. BOSSARD Emmanuel,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

M. BABOUR Mokrane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick, M. DANGE Roger donne pouvoir à Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme POULAIN Florence, Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GAUTIER Roger

ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOSSARD Emmanuel

La séance est levée à 20h10

N°80-2025 (2.2.7) : Aménagement urbain - Lotissement de la Chaussairie - Signature du Procès-Verbal de Remise D'Ouvrages Générale (PVROG) et de l'acte authentique de transfert de propriété**Rapporteur : Monsieur le Borgne**

À la suite de la présentation en Commission Aménagement de l'Espace du 11 septembre 2024, le dialogue s'est poursuivi avec les équipes d'Aiguillon Construction aménageur du lotissement de la Chaussairie.

Ces échanges ont permis d'établir un programme de travaux à la charge d'Aiguillon Construction afin de lever les dernières réserves à la rétrocession des espaces communs du lotissement. Les derniers travaux effectués au cours du printemps - été 2025 sont les suivants :

- l'apport de terre végétale le long de l'immeuble Jean Gabin pour mettre fin à un affaissement ;
- la reprise de la dalle devant l'entrée de la résidence Jean Gabin (Aiguillon Construction réinterviendra prochainement pour colmater une fissure et reprendre une partie du béton qui s'est effrité).

Toutes les réserves étant dorénavant levées, Rennes Métropole a lancé le circuit de signatures du Procès-Verbal de Remise D'Ouvrages Générale (PVROG). Une fois celui-ci signé, la gestion des espaces communs sera transférée aux collectivités selon le domaine de compétences de chacune. Ainsi, la commune se verra transférer la gestion des espaces verts et des cheminements piétons.

Il s'agit des parcelles colorées en vert sur le plan de rétrocession des parcelles du lotissement annexé ci-après (Annexe 3) :

Une fois le PVROG signé, un acte authentique de transfert de propriété sera signé par toutes les parties pour que chacune soit propriétaire des parcelles dont elle a la gestion.

Ceci exposé**Vu le plan de rétrocession des parcelles ci-après annexé (Annexe 3)****Vu la liste des ouvrages La Chaussairie (Annexe 4)****Vu le Plan La Chaussairie (Annexe 5)****Vu la Convention servitude EU-EP Arletty (Annexe 6)****Vu la Convention servitude EU-EP Gérard Philippe (Annexe 7)****Vu la Convention servitude EU-EP Jean Cocteau (Annexe 8)****Vu la Convention servitude EU-EP Romy Schneider (Annexe 9)****Vu la Convention servitude EU-EP Villa Lumière (Annexe 10)****Vu la Convention servitude AEP Villa Lumière signée Sévigné Immob (Annexe 11)****Vu la Convention servitude AEP ROMY SCHNEIDER signé DomeosC (Annexe 12)****Vu le Procès-Verbal - La Chaussairie (Annexe 13)****Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace réunie le 10 septembre 2025.**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer ledit Procès-Verbal de Remise D'Ouvrages Générale et tous documents afférents ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN



Le Secrétaire

Emmanuel BOSSARD

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251006-DEL80_2025-DE